

Procès-verbal de séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 31 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : Danielle Girard, Françoise Hardy (mairesse déléguée de Dampierre), Daniel Chéron, Manuel Fonseca, Alexandre Maisons, François Caré, Geoffrey Osternaud, Patrick Toutain et Philippe Merlet (maire délégué de Blévy) ;

Excusés : Laurent Palat, Jean Paul Alleaume, Ivo Vandevelde (pouvoir à Philippe Merlet) ;

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

M Fonseca fait remarquer que toutes les remarques n'ont pas été consignées dont :

- *Il faut que la commission sécurité routière réfléchisse bien à toutes les différentes préconisations surtout sur le carrefour de Chennevières.*
- *Il souhaite notamment que les propos de M Merlet : Les travaux de la commission sécurité routière n'ont servi à rien depuis des années.*

M Merlet réfute ces propos et signale qu'il a trop de respect pour les travaux de la commission pour dire cela. Il a simplement dit que les travaux de la commission sécurité routière créée sur Blévy n'ont pas abouti depuis maintenant quasiment 8 ans.

- De plus, lors du tour de table M Merlet a remercié MM Osternaud et Fonseca pour la distribution des colis des anciens, mais M Merlet a mentionné la future participation et coordination avec le CCAS et les enfants alors qu'il n'en avait pas parlé.

M Merlet fait remarquer qu'il s'agit de ses notes et que cela a été relaté. Néanmoins cette phrase sera retirée du compte rendu.

M Toutain fait remarquer que la totalité de ses propos n'ont pas été mentionnés et il a transmis en mairie ses remarques qui seront jointes au compte rendu modifié.

Le compte rendu est approuvé avec une abstention : M Osternaud.

Adoption ou modification de la cartographie établie par l'agglomération de Dreux des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur la commune de Maillebois :

M. le Maire : Le conseil doit approuver ou modifier les quatre (4) cartes sur les projets d'installations terrestres dans le cadre des énergies renouvelables. Sur ces cartes apparaissent des zones d'interdiction, d'exclusion, des zones intermédiaires et des zones d'accélération.

Sur les zones intermédiaires lors d'un projet d'installation, le conseil peut être consulté et une enquête publique doit être proposée.

Sur les zones d'accélération, le conseil n'est pas consulté, il n'y a pas d'enquête publique et les décisions sont prises au niveau de la préfecture.

Tout promoteur d'un projet pourrait donc prétendre à vendre son énergie plus chère.

L'agglo a mis à disposition un site de consultation et de dépôts de remarques jusqu'au 8 décembre 2023.

La commune a mis à disposition en mairie, les cartes et un cahier de remarques. Ces informations ont été transmises par boitage et sur Panneau Pocket.

Il est vraiment dommageable que deux remarques seulement ont été transmises à l'agglo et deux remarques seulement ont été consignées sur le cahier.

Ce soir notre délibération doit porter sur quatre productions :

Solaire, géothermie, Eolienne et méthanisation.

➤ **La géothermie**

La carte comprend deux (2) types de zones ;

Une (1) verte, correspondant à un potentiel de moyenne ressource et une (1) bleue de bon potentiel.

La procédure d'accélération vise les usines pour chauffer des grandes structures ou des zones à forte densité d'habitat.

M le Maire propose de ne pas modifier la carte de l'agglo et de laisser les répartitions de zones. Il n'y a pas de projet grandiose sur la commune mais les particuliers gardent ainsi la possibilité d'un projet de géothermie individuelle.

Le conseil valide la carte en l'état.

➤ **Le solaire ou photovoltaïque ;**

La carte présente la zone en voie de développement de l'ancienne base aérienne de Crucey, et la zone UX (zone industrielle et commerciale du PLU), correspondant aux établissements Favril.

M le Maire fait remarquer que sur cette carte n'apparaît pas la zone appartenant à la commune à proximité des silos à grain « NATUP » ;

M Toutain relève que, peut-être, la zone UX n'est pas une zone d'accélération, d'autant qu'il s'agit d'une propriété privée.

En ce qui concerne la zone à proximité des silos, celle-ci peut être proposée à condition que nous gardions la main pour l'avenir. Passer cette zone en zone intermédiaire génèrerait un avis favorable de MM Maisons, Toutain, Osternaud et Merlet.

• **Vote pour les différentes zones**

Zone ancienne « base aérienne » - extension

Une opposition : M Osternaud

Zone UX à proximité des silos

Pas de proposition de déclaration, la carte reste en l'état.

Zone UX, établissements « Favril »

Le conseil vote contre une zone d'accélération avec trois abstentions : Mme Girard, Mme Hardy, M Chéron.

➤ **Production d'énergie éolienne ;**

La carte présente trois (3) zones d'accélération, une à proximité de l'ancienne base aérienne et la route de Chennevières, une à proximité de la route entre Blévy et Chennevières et une en bordure des bois de saint Vincent.

• **Zone route de Chennevières et ancienne Base aérienne,**

Cette zone est située à proximité et dans le visuel d'un site classé « La ferme fortifiée du Rouvray », dans la zone d'exclusion pour les vols militaires, axe des pistes sur la base aérienne. De plus cette zone est favorable à la migration de certaines espèces d'oiseaux protégés (vanneaux et pluviers).

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

- Zone à proximité de la route entre Blévy et Chennevières

Cette zone est également située à proximité et dans le visuel d'un site classé « La ferme fortifiée du Rouvray », mais aussi du mur du château de Maillebois comprenant des bois classés « Natura 2000 » et dans la zone d'exclusion pour les vols militaires, axe des pistes.

Cette zone étroite est aussi favorable à la migration de certaines espèces d'oiseaux protégés (vanneaux et pluviers).

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

- Zone en bordure des bois de Saint Vincent

Cette zone est située en bordure des bois de Saint Vincent, classés « Natura 2000 » ;

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage de cette zone en zone d'interdiction.

➤ La Méthanisation ;

La carte présente trois zones, une d'exclusion (rose), une intermédiaire(jaune) et une verte d'accélération.

M le Maire : Il faut prendre en compte que nous n'avons pas de réseau de gaz à proximité. L'exploitation d'un méthaniseur pourrait engendrer un fort trafic routier pour son approvisionnement. L'agglomération souhaiterait implanter un méthaniseur à forte capacité, notre commune n'est pas privilégiée. De plus, la gestion à prendre en compte serait la sortie du digestat.

M Osternaud : Les méthaniseurs agricoles, approvisionnés par des céréales seront revus à l'exploitation pour prioriser les méthaniseurs à matières organiques.

- Analyse des zones vertes ou d'accélération ;

Pour toute installation le conseil émet le souhait d'être consulté,

Le conseil vote à l'unanimité pour le passage des zones d'accélération en zones intermédiaires (zones jaunes).

- Analyse des zones roses ou d'exclusion ;

Dans ces zones sont implantées les différentes fermes de notre commune. Dans l'avenir la gestion des déchets organiques agricoles pourrait engendrer des difficultés. Mais il est aussi légitime que la commune et son conseil aient un regard sur des installations futures.

Aussi le conseil demande une modification ;

Le conseil demande que les zones d'exclusions soient maintenues uniquement pour les méthaniseurs à déchets ménagers.

Le conseil vote à l'unanimité pour la modification dans le cadre d'exclusion des déchets ménagers.

Informations et questions diverses

M le Maire :

J'ai participé à une réunion dans le cadre de l'habitat, je dois vous informer de propos peu réjouissants.

Malheureusement, on ne favorise pas les écoles de campagne, et il y a de plus en plus de fermetures de classes. A ce jour, nous ne sommes pas concernés et c'est très bien. Mais notre projet de se rapprocher de certaines communes environnantes comme Saint Ange et Torçay, pourrait rencontrer

quelques obstacles, car Saint Ange fait déjà partie du syndicat de Châteauneuf et modifier un syndicat pourrait s'avérer très compliqué.

De plus, il semblerait que 40% des jeunes ménages souhaiterait n'avoir qu'un seul enfant dans les 10 ans à venir.

M Maisons fait observer de se montrer prudent avec les statistiques, car souvent les couples autour de 35 ans aspirent à une famille.

Tour de table :

M Toutain :

Ou en sommes-nous de nos grands projets, écoles, cantines ?

M le Maire : les dossiers de subventions sont déposés ; nous attendons désormais les retours de prises en compte.

Concernant les déchets ménagers, avons-nous des consignes sur les bacs.

M le Maire : la distribution n'a pas commencé mais il y a toujours la possibilité de retrait au niveau de l'agglo.

En mars des réunions d'informations doivent se mettre en place.

M Caré :

Avec la mise en place du nouveau système de tri, les poubelles jaunes seront très vite remplies et le ramassage ne s'effectue que tous les quinze jours. Cela pourrait avoir des conséquences dans l'avenir pour la gestion de nos déchets surtout en période estivale.

M le Maire : cela a été signalé à l'agglo, mais pas de retour à ce jour.

M Chéron :

Les travaux de charpente et toiture sur le lavoir de Blévy sont terminés.

Reste la maçonnerie.

M Merlet : la société de maçonnerie a été contactée on attend la date de début des travaux.

Ou en sommes-nous pour les projets d'isolation des écoles, nous avons eu l'avis d'architecte, les devis des artisans. Il faut impérativement avancer sur les projets d'isolation.

M le Maire : les dossiers de subvention sont en cours de traitement.

M Merlet :

Une partie des travaux de remise en état des gouttières sur les préaux de l'école de Blévy sont terminés. Nous avons privilégié les gouttières côté cours.

L'artisan va intervenir sur les extérieurs rapidement.

M le Maire clôture la séance à 22h10.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les conseillers